



LIGUE DE FOOTBALL
NOUVELLE-AQUITAINE

COUPE NATIONALE FUTSAL

Saison 2018/2019

FINALE REGIONALE

Trois rencontres sur un seul site

*Matches qualificatifs pour les 1/32^{èmes} de finale
de la Coupe Nationale Futsal (gestion F.F.F.)*

Dernier tour niveau Ligue

Le samedi 12 janvier 2019 à PESSAC (Gironde)



LIGUE DE FOOTBALL
NOUVELLE-AQUITAINE

COUPE NATIONALE FUTSAL

Le samedi 12 janvier 2019 à Pessac (Gironde) à partir de 13h45 (début des rencontres) dans la salle du Haut Livrac – 31, avenue St-Exupéry – 33600 **PESSAC**.

Entrée gratuite

La salle sera ouverte à partir de 12h45 pour les officiels, les joueurs, les arbitres, les dirigeants et le public.

L'organisation de cet après-midi sportif est assurée par le club local de l'A.S. Pessac Châtaigneraie et la section Futsal de la LFNA.

Programme de cette journée

- **10h30** : réunion de la section Futsal de la LFNA
- **11h45** : Repas de la commission et invités
- **12h45** : Ouverture de la salle
- **13h45** : 1^{ère} rencontre = Collectif Charente Angoulême Basseau / A. Balle Au Pied
- **15h15** : 2^{ème} rencontre = F.C. Libourne / A.S. St-Junien
- **16h45** : 3^{ème} rencontre = The Futsal O.C. Vouilletais / A.S. Pessac Châtaigneraie
- **18h15** : Remise des récompenses + verre de l'amitié.

Durée des rencontres

2 x 20 minutes (temps **effectif** : salle équipée d'un chronométrage électronique). Un temps mort d'une minute par période et par équipe. Cumul des 5 fautes par période. A la fin du temps réglementaire, si les deux équipes sont à égalité, l'arbitre procédera à **une prolongation de 2 x 5 minutes**. Si les deux équipes sont encore à égalité, l'arbitre fera exécuter l'épreuve des tirs au but pour déterminer le vainqueur (3 tireurs, remplaçants compris, si égalité à l'issue des 3 tirs, principe de la « mort subite »).

Réglementation technique

Réglementation fédérale : Lois du jeu – terrain – ballon – fautes et incorrections (règles Futsal – saison 2018/2019, complétées par le règlement F.I.F.A.).



LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE

Terrain : Le marquage du terrain sera réalisé par le club de l'A.S. Pessac Châtaigneraie, soutien de cette manifestation sportive.

Nombre de joueurs : Chaque équipe sera composée de 5 joueurs et de 7 remplaçants, gardien de but compris. Seuls les licenciés F.F.F. peuvent participer. Ne pourront participer aux rencontres que les joueurs licenciés au club dans la catégorie seniors ou ayant la possibilité de pratiquer médicalement en seniors.

Ballons : Chaque club devra fournir un ballon de Futsal.

Maillots et chaussures : Le club visiteur devra avoir 2 jeux de maillots de couleur différente, numérotés de 1 à 12 et être équipé de chaussures appropriées (de préférence avec semelles blanches par respect des installations). Les chasubles (de couleur différente des maillots) sont obligatoires pour les remplaçants et pour respecter les procédures de remplacement.

Rappel : Les **protège-tibias, brassard du capitaine sont obligatoires**; d'autres, facultatifs et encadrés (couleurs notamment) : chemises, cuissards, sur-chaussettes, etc... ; et d'autres, interdits : tous bijoux.

Secours : Chaque équipe se munira de sa trousse d'urgence de premiers secours.

Arbitrage : Les arbitres officiels des trois rencontres seront désignés par la Commission Régionale d'Arbitrage.

Délégation : La commission des délégués fournira 3 délégués.

Feuilles de matches : Elles seront gérées par la section futsal de la LFNA.

Discipline : Les sanctions prononcées lors des matches de Futsal doivent être purgées, selon les modalités de purges telles que définies à l'article 226 des Règlements Généraux de la F.F.F. Les dossiers seront transmis à la Commission Régionale de Discipline pour suite à donner.

Dans le cadre des rencontres de futsal, les sanctions prononcées sont :

- Avertissement
- Exclusion (2^{ème} avertissement ou exclusion directe).

Le joueur exclu ne peut pas revenir dans le match, ni s'asseoir sur le banc des remplaçants.

L'équipe peut être complétée après deux minutes effectives de jeu avec l'autorisation de l'arbitre ou après un but marqué par l'équipe adverse avant ces deux minutes.

Si l'équipe en infériorité numérique marque un but, elle poursuit le jeu sans modification jusqu'au terme des deux minutes.

Si les deux équipes jouent avec 4 ou 3 joueurs et qu'un but est marqué, elles gardent le même nombre de joueurs.

Tous les cas non-prévus et les litiges éventuels au présent règlement seront jugés en dernier ressort par la section futsal régionale



LIGUE DE FOOTBALL
NOUVELLE-AQUITAINE

Correspondants

M. Rabii EL AOUADY – *Président A.S. Pessac Châtaigneraie, club support*
Tél : 07.55.45.88.36

M. Robert CURIDA – *Référent Futsal LFNA, coordonnateur de l'organisation*
Tél : 06.88.96.70.68

